



**ARRETE DU PRESIDENT**  
**N°170603**

**OBJET :** ARRETE DE FERMETURE DU RESEAU DES PISCINES DE PARIS VALLEE DE LA MARNE POUR ARRET TECHNIQUE OBLIGATOIRE (PISCINE DE L'ARCHE GUEDON A TORCY, D'EMERY A EMERAINVILLE, PISCINE ROBERT PREAULT A CHELLES, PISCINE DE VAIRES SUR MARNE) – ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°170322

**LE PRESIDENT,**

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU L'arrêté du Président du 16 mars 2017 n° 170322,
- VU La modification des dates de la vidange pour la piscine de l'Arche Guédon à Torcy,
- VU La nécessité de procéder à des arrêts techniques pour l'entretien des piscines de l'Arche Guédon à Torcy, d'Emery à Emerainville, Robert Préault à Chelles, et celle de Vaires-sur-Marne.

**ARRETE**

Annule et remplace l'arrêté n°170322 du 16 mars 2017

- ARTICLE 1 La fermeture des piscines :
- De l'Arche Guédon à Torcy du lundi 03 juillet au dimanche 9 juillet 2017 inclus.
  - D'Emery à Emerainville du lundi 4 septembre au dimanche 10 septembre 2017 inclus.
  - Robert Préault à Chelles du lundi 26 juin 2017 au mercredi 28 juin 2017 inclus (mini-vidange).
  - Robert Préault à Chelles du lundi 4 septembre au dimanche 10 septembre 2017.
  - Vaires-sur-Marne du lundi 03 juillet 2017 au dimanche 9 juillet 2017 inclus.
  - Vaires-sur-Marne du mercredi 20 décembre 2017 au dimanche 24 décembre 2017 inclus (mini-vidange).
- ARTICLE 2 Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Torcy, le 6 juin 2017

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés  
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le : 8 JUN 2017  
Publié ou notifié le : 8 JUN 2017

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)

Le Président,

  
Paul MIGUEL

Communauté d'Agglomération  
Paris-Vallée de la Marne  
5, cours de l'Arche Guédon à Torcy  
77207 MARNE LA VALLEE Cedex 1  
Tél. : 01.60.37.24.24  
Fax : 01.60.37.24.34

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
077-200057958-20170606-170603ARR-AR  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017